



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 20 Janvier 2026
A : Besançon - District DTB
09H30 - 12H15

Présents : Stéphanie BARBIER - Yannick LAURENT- Cyrille LAMBINET - Marc TISSERAND - Christophe GIRARDET - Maxime BONIN.

Excusé : Bertrand NORMAND.

1°) **Points sur les compétitions :**

- Seniors F à 11 :

D1F : 2 matchs reprogrammés le 22 février 2026, restent 3 matchs à programmer suivant les résultats des matchs de Coupe.

Les 5 matchs de Coupe CREDIT AGRICOLE sont reprogrammés le 15 février 2026, la commission demande aux clubs concernés de jouer impérativement ces matchs, suivant la météo, pour ne pas trop décaler les matchs de championnat suivants ; en inversant la rencontre ou en trouvant un terrain de repli.

Les 1/8 de finale prévus au calendrier le 22 février 2026 sont décalés le 1^{er} mars 2026.(Voir tirage plus bas)

D2F :

La commission valide les groupes établis lors de la dernière réunion :

Groupe A niveau 1 : LIEVREMONT/ARCON, LAC/REMORAY/VAUX, MONTANDON, ORCHAMPS/VAL DE VENNES, BESANCON SPORTING, Ent MONTFAUCON/SAONE/AIGREMONT

Groupe B Niveau 1 : LAVERON, CHATENOIS LES FORGES, VILLARS ISLE SMB, LE RUSSEY, PLAIMBOIS MIROIR, Ent NAISEY/PREMIER PLATEAU

Groupe C Niveau 2 : LES FONGES, DOUBS, MONTS VILLERS, BAUME LES DAMES, AVOUDREY, GSF HAUT DOUBS 2, ROCHE NOVILLARS, AMANCEY-BOLANDOZ-CHANTRANS, ETALANS-VERNIERFONTAINE, VAL DU DRUGEON.

La date de reprise est fixée au 22 février pour les groupes A et B et au 8 mars 2026 pour le groupe C.

- Seniors F à 8 :

1/8 de finale de Coupe CREDIT AGRICOLE le 22 février 2026

Reprise du championnat le 1^{er} Mars 2026

Groupe A : VAL DE PESMES, Ent LA BARECHE/LES SAPINS, PERROUSE, BESANCON VELOTTE, AUTREY LES GRAY,

Groupe B : VAIVRE/FROTEY/MONTIGNY, AUXON MISEREY, ORNANS, LA ROMAINE, MEMBREY

Groupe C : VAL CERISE 2, VILLARS/DAMPJOUX, HERIMONCOURT/ABBEVILLERS/VANDONCOURT, ST HIPPOLYTE, LES ECORCES, BRETONVILLERS

Groupe D : VAUFREY, COURTEFONTAINE LES PLAINS, MONTANDON 2, NOEL CERNEUX, VAL DU DRUGEON 2, GSF LARMONT 2

Groupe E : 4 RIVIERES 70, MONTS DE GY, ROUGEMONT, CHATILLON/DEVECEY, AMANCE/CORRE/POLAINCOURT, SEVEUX-MOTEY.

- U18F à 11 :

Pas de matchs de coupe CREDIT AGRICOLE le 21 février 2026, 8 équipes prochain tour ¼ finale le 4 avril 2026.

Reprise championnat en match Aller uniquement 7 journées le 28 février 2026.

Groupe : BELFORT ASM, MONTS VILLERS, Ent ARCADE/SIROD, PERROUSE, GIROLEPUIX, GJ RUDIPONTAIN, VOUJEAUCOURT, ORNANS

- U18F à 8 :

Matchs de Coupe CREDIT AGRICOLE pour 6 équipes le 21 février 2026 (cadrage)

Reprise du championnat le 28 Février 2026

Groupe A : PAYS MINIER, GRANDVILLARS, VALENTIGNEY FEM, EXINCOURT, GJ VAL CERISE

Groupe B : CLERVAL, Ent FONTAIN/1^{er} PLATEAU, FRASNE, GRAND BESANCON, Ent LA BARECHE/LES SAPINS, BELLEHERBE/SANCEY

- U15F à 11 :

La commission modifie le déroulement de la phase Printemps suite au passage de Ent GJ LURE/ HAUTE LIZAINÉ en foot à 11 soit 11 équipes.

Création de 2 groupes :

Groupe A : CHEVREMONT, VALDAHON VERCEL, GRAND BESANCON, LES FINS, VESOUL FC, GJSF LARMONT.

Groupe B : BELFORT ASM, Ent RACING BES/BES VELOTTE 2, ROCHE NOVILLARS, GJ LURE/HAUTE LIZAINÉ, Ent COLOMBE/NOIDANS

Matches Aller/Retour soit 10 journées reprise le 28 février 2026

- U15F à 8 :

La commission modifie les groupes de la phase Printemps suite au passage de GJ LURE/ HAUTE LIZAINÉ en foot à 11.

Matches de Coupe CREDIT AGRICOLE le 21 février 2026, 1/8 Finale

Reprise du championnat le 28 Février 2026

Groupe A : ORNANS, GJ RUDIPONTAIN, Ent RIOZ/ LA ROMAINE, Ent FONTAIN/1^{er} PLATEAU, BESANCON FOOT, GJ VAL CERISE

Groupe B : GRANDVILLARS, AUDINCOURT, MONTS DE GY, ORCHAMPS VAL DE VENNES, BELLEHERBE/SANCEY, ARCEY

Groupe C : MEZIRE, VALENTIGNEY FEM, Ent ST VIT/GRAND BESANCON, VILLERS LE LAC, VAL DU DRUGEON

2°) Préparation et tirages des coupes CREDIT AGRICOLE Seniors F à 11, Seniors F à 8, U18F à 8 et U15F à 8 :

La commission prépare et effectue le tirage des coupes CREDIT AGRICOLE des différentes catégories,

Seniors F à 11 :

Matches le 1^{er} mars 2026

NOIDANAIS – ORCHAMPS VAL DE VENNES

Ent MONTFAUCON/SAONE/AIGREMONT – ROCHE NOVILLARS

LAVERON – RIOZ

VOUJEAUCOURT – VILLARS/ISLE/SMB ou PAYS MINIER

AVOUDREY ou LAC REMORAY VAUX – GSF HAUT DOUBS 2 ou VALENTIGNEY FEM

LE RUSSEY ou BAUME LES DAMES – Ent VILLERS/CHATELEU ou SP BESANCON

MONTANDON – LIEVREMONT /ARCON

PLAIMBOIS MIROIR – MORTEAU MONTLEBON

Certains matchs pourront être inversés suivant le résultat des matchs restant à jouer.

Seniors F à 8 :

Matchs le 22 février 2026

4 RIVIERES – CHATILLON/DEVECEY

VAUFREY – BRETONVILLERS

VAL DE PESMES – SAINT HIPPOLYTE

MEMBREY – ORNANS

AUXON MISEREY – SEVEUX-MOTÉY

LA ROMAINE – LES ECORCES

BESANCON VELOTTE – VILLARS/ DAMPJOUX

ROUGEMONT – GJ VAL CERISE 2

U18F à 8 :

Matchs le 21 février 2026

CLERVAL/ANTEUIL – Ent FONTAIN/ 1^{er} PLATEAU

BELLEHERBE/SANCEY – GRAND BESANCON

GRANDVILLARS – Ent LA BARECHE /LES SAPINS

Exempts : EXINCOURT, FRASNE, PAYS MINIER, GJ VAL CERISE, VALENTIGNEY FEM

U15F à 8 :

La commission confirme que malgré son passage en foot à 11, l'équipe de Ent COLOMBE/NOIDANS qui a commencé la coupe U15F à 8, continue à jouer cette coupe et non la coupe U15F à 11.

Matchs le 21 février 2026

GJ VAL CERISE – GRANDVILLARS

Ent COLOMBE/NOIDANS – VALENTIGNEY FEM

BELLEHERBE/SANCEY – ORNANS

AUDINCOURT – RIOZ

BESANCON FOOT - Ent FONTAIN/1^{er} PLATEAU

Ent ST VIT/GRAND BESANCON – ORCHAMPS VAL DE VENNES

GJ RUDIPONTAIN – MONTS DE GY

ARCEY – MEZIRE FESCHES

Le prochain tirage des coupes (1/4 de finale) aura lieu lors de la prochaine réunion et devrait être diffusé sur les réseaux sociaux.

3°) Divers :

La commission rappelle que les dérogations accordées pour la phase automne doivent être renouvelées, les clubs doivent donc faire leurs demandes auprès de leur district d'appartenance.

La commission réfléchit sur l'organisation des finales CREDIT AGRICOLE le 30 ou 31 mai 2026, elle établit un cahier des charges qui sera envoyé aux clubs Haut Saônois et affinera l'organisation suivant les clubs ayant postulé et les infrastructures de ces clubs.

Prochaine réunion de la commission : lundi 9 mars 2026 à ARBOUANS à confirmer

Le Représentant du District
HAUTE SAONE

Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Yannick LAURENT

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.